



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 103244

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'enseignants dans le primaire et le secondaire dans notre pays. Ce nombre a augmenté de 12 % au cours des vingt-cinq dernières années alors que, dans ce même intervalle de temps, le nombre d'élèves a diminué de 5 %. Pourtant, les résultats n'ont pas suivi : la France se classe aujourd'hui au 14e rang des pays de l'OCDE pour la qualité de son éducation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour inverser cette tendance.

Texte de la réponse

Dans l'enseignement du premier degré, l'évolution des effectifs d'élèves depuis la rentrée de 1981 a été contrastée. En effet on a constaté une diminution des effectifs d'élèves puis une hausse continue des effectifs d'élèves depuis l'année 2003 qui va se poursuivre encore quelques années. Sur cette même période, il est vrai que les retraits d'emplois n'ont pas été faits à hauteur de ce qu'aurait permis la baisse démographique mais cela a permis notamment le maintien d'un réseau d'écoles dans les zones rurales par la création de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ainsi qu'à l'amélioration de l'encadrement dans les zones urbaines, plus particulièrement dans les zones les plus défavorisées. Globalement, le nombre d'élèves par classe est passé de 25 en 1981 à 23,4 à la rentrée 2005. Dans le même temps, tous les enfants âgés de trois ans ont été progressivement scolarisés. Actuellement, en métropole et dans les DOM (à l'exception de la Guyane) les enfants de cet âge sont accueillis dans les écoles alors que ce n'était pas le cas il y a encore une dizaine d'années. Il faut noter également que des efforts importants ont été réalisés pour la scolarisation des enfants handicapés ou ayant des difficultés scolaires. Actuellement 8,5 % des emplois du premier degré sont affectés à l'adaptation et l'intégration scolaires. Depuis la loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, le système français est engagé dans une profonde réforme. Les mesures prises correspondent à un même objectif : l'égalité des chances et l'emploi. La politique en faveur de l'égalité des chances se traduit par des mesures concrètes. Ainsi lorsque des élèves risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences identifiées comme indispensables par les repères communs à la fin d'un cycle, il est mis en oeuvre des programmes personnalisés de réussite éducative. La politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et de l'emploi est favorisée par plusieurs mesures. Parmi celles-ci on peut rappeler la place prééminente faite à l'enseignement des langues vivantes avec l'adoption du cadre commun de référence du Conseil de l'Europe. Cette politique s'appuie également sur la valorisation de l'enseignement professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103244

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9273

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 295